

## Contrat de prêt/location pour un instrument de musique

- Le parc instrumental de l'école municipale de musique est un bien appartenant à la ville d'Hénin-Beaumont.
- Un prêt à titre gratuit est accordé lorsque l'élève est inscrit en 1ère année de FM (1C1) et commence l'instrument en initiation en fonction du stock du parc instrumental.
- La location prend effet à l'entrée du 1ercycle-1ère année du cours instrumental. Cette location peut durer 3 ans maximum, selon les conditions tarifaires en cours.
- A titre exceptionnel, un prolongement peut être fait sur demande écrite. Cette demande pourra être ou non accordée selon les possibilités.
- La famille est responsable de l'instrument et s'engage à en prendre soin.
- Une copie de l'attestation d'assurance est à fournir.
- Tout instrument abîmé devra être réparé, la réparation est à la charge de la famille.
- La remise de l'instrument s'effectue en présence de la famille, du professeur et du directeur ou de son adjoint.
- A l'issue du prêt ou de la location, un instrument qui n'est pas rendu est considéré comme un vol et peut entraîner des poursuites judiciaires.

Nom et Prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Nomet Prénom du Responsable légal : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Année scolaire	2017 / 2018	2018 / 2019	2019 / 2020	2020 / 2021
Niveau instrumental				
Nombre d'années en location				
Copie de l'attestation d'assurance				
Tarif				

Instrument :

Marque / modèle et n° de série :

Année d'acquisition :	Valeur :
-----------------------	----------

Etat :

Accessoires :

Etui : modèle / état / valeur :

« Je soussigné(e) ..... , responsable légal(e) de l'élève ..... , m'engage à respecter les clauses du contrat de prêt/location ».

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature :